

INFORMATIONS AUX HABITANTS



1. PROLONGATION DE LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS AU 31 MARS 2020.

Un avenant à la convention 2019 avec l'association 30 millions d'amis a été validé par le conseil municipal récemment. Cet avenant prolonge la campagne de stérilisation des chats errants jusqu'au 31 mars 2020. D'autres démarches complémentaires sont en cours notamment avec la D.D.P.P (Direction Départementale de la Protection des Populations de METZ) afin de trouver des possibilités complémentaires pour résorber au plus vite la problématique des chats errants dans certaines rues et quartiers du village.

La poursuite de la campagne de stérilisation des chats errants se concentrera dans un premier temps autour de l'immeuble sis 15, rue SAINT-JEAN à compter du **24 février 2020**.

Une nouvelle convention pour l'année 2020 avec l'association 30 millions d'amis devra être mise en place à l'issue.

2. PERMANENCES DE L'A.D.I.L (Agence Départementale d'Information sur le Logement en Moselle).

Des permanences sont tenues mensuellement à la C.A.S.C à la Maison de l'Habitat et de l'Urbanisme sise 99, rue du Maréchal Foch par l'ADIL et l'Espace Info Energie de Moselle Est, sans rendez-vous, le **jeudi des semaines 2** de 14 h à 16 h 15 et le **mercredi des semaines 4** de 10 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 15.

St-Jean Rohrbach, le 19 février 2020.

Le maire

Cyrille FETIQUE

